

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE732

présenté par
M. Kasbarian

à l'amendement n° CE|655 de M. Cellier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

À l'alinéa 2, avant les mots :

« en cas de vente »,

insérer les mots :

« À titre expérimental, pour une durée de deux ans, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement propose, comme le sous-amendement n°CE726, de faire du dispositif une expérimentation pour pallier le manque d'étude d'impact.